

Association Terres de Saintonge

Association de Sauvegarde des Terres, des Paysages et des Milieux naturels de Saintonge contre l'expansion routière (type loi 1901)

☒ Association Terres de Saintonge, Les Aurits, 5 chemin des Perches, 17 600 Saujon

<http://www.terresdesaintonge.fr>

contact@terresdesaintonge.com

Association TERRES DE SAINTONGE

5 Chemin des Perches, Les Aurits
17600 Saujon

Saujon le 27 mai 2014

A l'attention de M Dominique Bussereau
Président du Conseil Général de Charente Maritime

Objet : Demande de précisions sur les projets routiers et l'éclatement des flux à Saujon

Monsieur Le Président,

Terres de Saintonge a pris note de l'évolution des décisions que vous avez proposé en février 2014 pour la partie sud de Saujon, comprenant l'aménagement de la RN 150, l'aménagement et la sécurisation du bourg de Médis ainsi que l'amélioration de l'entrée de Royan grâce à plusieurs Rond-points.

Terres de Saintonge a pris connaissance de votre décision de mandater la Chambre d'Agriculture, suite à sa demande de l'aménagement de l'existant sans création de nouvelles routes lors de la réunion du 8 mars 2013, pour réaliser une nouvelle étude de l'impact agricole, environnemental, la faisabilité technique, le coût financier, la protection des riverains ... concernant 5 variantes des projets routiers pour la partie nord de Saujon.

Concernant la partie sud du projet routier, deux élus du secteur, M Ferchaud Pascal, maire de Saujon et M Yvon Cotterre, maire de Médis, ont écrit en avril 2014 à Terres de Saintonge qu'ils souhaitaient l'aménagement de la RN 150 au niveau de Médis et l'entrée de Royan ainsi que l'éclatement des flux au sud de Saujon (voir courriers ci-joint).

Ceci suscite bien des questions à ce sujet :

- Que signifie « l'éclatement des flux » à la sortie de Saujon ?
- S'agit-il des mêmes zones d'études que celles présentées par les services techniques du Conseil Général de Charente Maritime lors de la réunion publique d'avril 2012, ainsi que lors de la réunion à la CARA du 8 mars 2013 ?
- S'agit-il des mêmes tracés que ceux évoqués avec nous par M Ferchaud ?
- S'agit-il des embranchements de la route la Tremblade qui passeraient par le village de Brie, sur Médis ?
- S'agit-il de la zone d'étude située entre l'usine PROPRESO et le Bois de la fenêtre, sur Médis, en direction du moulin des rois ?
- S'agit-il d'un embranchement passant par l'établissement « Cesar Déco » (RN 150) qui passerait par les Fauconnets (commune de Saujon) et passerait par le sud du Chay ?
- Quels sont les tracés prévus ?
- Pouvez vous nous fournir un plan de ce projet ?

- Au niveau de Saujon, il est question d'aménager une gare multimodale :
- Qu'en est-il de ce projet ?
- Est-ce que ceci implique des aménagements routiers ?

Concernant la partie nord de Saujon du projet routier, nous vous avons proposé l'aménagement de l'existant (RD 733) sans création de nouvelles routes :

- Où en est l'étude réalisée par la chambre d'agriculture à votre demande ?
 - Terres de Saintonge aimerait connaître l'état d'avancement concernant les 5 points énoncés dans l'ordre de mission.
 - Il a été prévu lors de la réunion du 8 mars 2013 que Terres de Saintonge soit consulté dans les 8 à 10 mois.
- L'association représentant les riverains et les propriétaires souhaiterait être consultée avant la fin de l'étude.

Que ce soit pour le sud comme pour le nord de ce projet, il serait raisonnable de garder les routes existantes en les aménageant car ces projets destructeurs de la nature entraînent de plus une dépense démesurée en ces temps de crise.

M Didier Quentin avait proposé lors de la réunion du 8 mars 2013 que soient mis en place des « itinéraires bis » afin de délester les flux de circulation.

La raison d'être de cette association est de rejeter le projet de création de nouvelles routes appauvrissant la France agricole, sa faune et sa flore. Les terrains qui sont convoités par ces mesures (visualisés sur un tracé écrit) sont nos outils de travail. Les paysages naturels sont l'attrait de nos campagnes. Si le tourisme est une des principales préoccupations dans notre département, n'oubliez pas que beaucoup de citadins ont besoin de respirer l'air pur en arrivant sur la côte. Ils préfèrent une campagne saine à un réseau périphérique de grande ville.

Nous vous remercions de privilégier la concertation plutôt que l'annonce de décisions déjà prises. Nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples renseignements. Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

La présidente de Terres de Saintonge
Christine Bouquet

PS. : Ci joint, les deux courriers reçus en avril 2014 de MM Ferchaud Pascal, maire de Saujon, et Cotterre Yvon, maire de Médis.

Copie à M Quentin Didier, Maire de Royan.